

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 11/04/2023

Séance du 3 Avril 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, Mme le maire étant excusée.

Nombre de conseillers :

Présents : BECU Dominique, FERLIN Estelle, LANDAZ Thierry, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, PEPIN Anne, PLOTTIER Sylvie, REVET Amandine, TRUCHET Joël, VIOUX Alain, RUSPINI Christophe.

Excusés : Nicole BOUVIER (Mme le Maire, pouvoir donné à RUSPINI Christophe), BOISSON Andgel, HERON Natacha (pouvoir donné à TRUCHET Joël), PEREIRA Georges,

Secrétaire de séance : PLOTTIER Sylvie

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2023 – 07 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du Compte Administratif 2022, ainsi que ceux du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry.

♦ En section de Fonctionnement les comptes présentent un résultat cumulé excédentaire, d'un montant de **476 675,23 €**

- aucun reste à réaliser en dépenses ;

- aucun reste à réaliser en recettes ;

soit un excédent global de fonctionnement de **476 675,23 €**

♦ La section d'Investissement présente de son côté :

- un excédent d'un montant de **121 380,43 €**

- des restes à réaliser en dépenses pour **256 984,11 €**

- des restes à réaliser en recettes pour **56 000,00 €**

soit un déficit global d'investissement de **79 603,68 €**



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2023 :

* **79 603,68 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'aide d'un titre de recettes ;

* **397 071,55 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)** en recettes de fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Par Délégation,
Le 1^{er} Adjoint,
Christophe RUSPINI

La secrétaire de séance
Sylvie PLOTTIER